

Lutte contre l'illettrisme: le ministère des Outre-mer donne des objectifs précis pour Mayotte



George Pau-Langevin et Marie-Thérèse Geffroy, la présidente de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) ont signé ce mardi 6 octobre un partenariat. Objectif : s'attaquer à l'illettrisme, un des fléaux des Outre-mer. Pour Mayotte, des objectifs concrets et précis.

[Page 2](#)

Territoire

Foncier : Une mission sénatoriale interloquée par l'étendue des problèmes



[Page 4](#)

Politique

**Présidence des Républicains:
Mansour Kamardine lance sa campagne interne**



[Page 6](#)



Votre portail captif par

 **Alter 6.com**
Alternative System

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Société

Lutte contre l'illettrisme: le ministère des Outre-mer donne des objectifs précis pour Mayotte



George Pau-Langevin et Marie-Thérèse Geffroy, la présidente de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) ont signé ce mardi 6 octobre un partenariat. Objectif : s'attaquer à l'illettrisme, un des fléaux des Outre-mer. Pour Mayotte, des objectifs concrets et précis.

Cette convention de partenariat entre le ministère des Outre-mer (MOM) et l'ANLCI attaque de front une situation jugée «préoccupante» pour l'ensemble des DOM... Un euphémisme pour Mayotte où une enquête menée par l'INSEE et Opcalia fait apparaître

un taux de 58% de la population touchée par l'illettrisme (connaissance insuffisante de l'écrit) et même 39% par l'analphabétisme (incapacité complète à lire et à écrire). Dans le détail, l'illettrisme toucherait 50% des demandeurs d'emploi et 62% des salariés (27% seraient analphabètes).

L'objectif du partenariat est double : améliorer les conditions d'accompagnement et réduire de manière significative le nombre d'ultramarins (jeunes comme adultes) en situation d'illettrisme. George Pau-Langevin «a beaucoup insisté sur l'importance de la mobilisation collective de tous les acteurs publics ainsi que des

partenaires sociaux et des entreprises», précise le ministère. Et de fait, pour Mayotte, le plan d'actions est ambitieux.

Il est issu d'une vaste consultation et a été présenté à la commission de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme (CLIA) le 28 septembre dernier au département. Les nombreux partenaires impliqués dans son élaboration se sont arrêtés sur 10 axes qui vont commencer à être déclinés avant la fin de l'année, sur une durée de 5 ans.

De qui parle-t-on ?

Il s'agit d'abord d'affiner le diagnostic et de favoriser la recherche. Car les chiffres disponibles «ne permettent pas de connaître avec précision l'ensemble des besoins et des caractéristiques de la population en matière de maîtrise des savoirs de base», note le plan d'action. Le diagnostic portera aussi bien sur les zones géographiques que sur les personnes (emploi, statut, salariés, chômeurs...). Le plan lance des indicateurs annuels pour connaître les évolutions et ainsi permettre des bilans des actions menées.

Illettrisme Le volet recherche concernera les questions liées aux apprentissages linguistiques propres au contexte mahorais et sur la question des enseignements traditionnels.

Une question de méthodes

Le plan se focalise également sur le repérage des personnes concernées ou encore la mobilisation d'acteurs locaux et des communes pour des formations fléchées sur des territoires. L'objectif est, par exemple, d'identifier 50 référents illettrisme dans le département et



La signature du partenariat entre George Pau-Langevin pour le MOM et Marie-Thérèse Geffroy pour l'ANLCI

d'accompagner au moins 5 organisations pour doter Mayotte des outils à destination des différents publics-cibles et proposer des dispositifs adaptés.

Logiquement, le plan veut recenser les méthodes déjà utilisées. Un groupe de travail dédié à «l'ingénierie pédagogique» produira et expérimentera aussi des ressources pédagogiques, là encore, adaptées aux acquis des apprenants. Avec ces outils, des pratiques harmonisées doivent pouvoir être diffusées sur tout le territoire.

Professionnalisation et qualification des intervenants, échanges de pratiques, utilisation d'outils collaboratifs... La plateforme détaille et précise toutes les étapes, toutes les démarches avec des actions dont la fréquence est posée. Autrement dit, ce plan fixe des objectifs et des indicateurs. On sait ainsi que 30 formateurs doivent labélisés en 2020.

5.126 bénéficiaires en 2020

Collège Quant au nombre de personnes illettrées que le plan ambitionne de toucher, l'objectif est de dépasser les 5.000 participants engagés dans des actions de formation en 2020 avec une montée en puissance. Les dispositifs concerneraient par exemple 1.900

personnes dès l'an prochain, 3.000 en 2017, 4.200 en 2018... et donc 5.126 en 2020.

Le détail du nombre de bénéficiaires parmi les demandeurs d'emploi, les salariés du secteur public, du secteur privé, les artisans et commerçants et le grand public est également prévu, car les organismes financeurs des formations sont aussi désignés : DI-ECCTE, CSSM, DJSCS, politique de la ville, OFII, CNFPT, Opcalia et les fonds européens (FSE).

Si le ministère rappelle que cette politique de lutte contre l'illettrisme «s'inscrit dans le cadre des priorités nationales engagées par le gouvernement», elle tombe aussi à un moment où les communes ont signé leur contrat de ville (hier encore à Sada) dans lesquels la cohésion sociale est souvent placé au cœur des projets. Au ministère de l'Outre-mer, on le sait bien. Car l'ancienne sous-préfète Sylvie Espécier qui avait mené le chantier des contrats de ville et désormais au MOM... Et ce sujet est très largement passé par son bureau.

RR

Social

Quatre entreprises mahoraises certifiées RGE... "Une première dans les DOM!"

Et elles font toutes partie du club EDM. "Une 1ère dans les DOM!", indique Électricité de Mayotte.

Les quatre entreprises du club «Wuhodari» d'EDM à être certifiées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) : Rousseau Padiol – Travaux Bâtiment Maorais – Plac OI – PASM

L'objectif du club est de familiariser les entreprises du bâtiment aux enjeux énergétiques de la construction. Ainsi, à partir du 1er Janvier 2016, ces entreprises certifiées pourront, en plus des aides EDM, faire bénéficier à leurs clients d'autres aides de l'Etat (Crédit à taux zéro, Crédit d'Impôt Transition Energétique, ...).

Cette certification RGE intervient après un long processus de qualification qui a débuté en Février 2015 par une formation financée par EDM, avec le concours de l'ADEME et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, et visant à familiariser les entreprises du bâtiment aux enjeux énergétiques de la construction. Cette qualification s'est finalisée avec la validation du comité de certification de QUALIBAT.

RGE est également une reconnaissance professionnelle et un gage de qualité pour les clients de ces entreprises. Cinq autres entreprises du club EDM, sont en cours de finalisation de dossier, "et nous espérons pouvoir prochainement les compter dans le cercle très fermé des professionnels du bâtiment engagés dans la performance énergétique", indique EDM.

EDM continue ainsi à œuvrer pour un développement énergétique maîtrisé de notre territoire.

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-
 CPPAP : 0516Y92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

-
 Directeur de publication: Rémi Rozié

-
 Contact commercial :
 07.85.05.96.59.

Territoire

Foncier : Une mission sénatoriale interloquée par l'étendue des problèmes



« Nous devons rédiger un rapport avec une vison la plus exhaustive possible », indique le sénateur Mathieu Darnaud

L'actualité brûlante sur ce sujet rend urgente la solution à trouver aux problèmes d'indivision et de Zone des pas géométriques. Les quatre sénateurs qui placent sur ce sujet pour l'ensemble de l'Outre-mer, étaient un peu décontenancés par l'ampleur du problème. Ils ont quand même évoqué quelques pistes. Et appelé à la patience.

La mission sénatoriale menée sur le foncier, conduite par le président de la Délégation sénatoriale à l'outre-mer, Michel Magras, sénateur de Saint-Barthélemy, et constituée du sénateur de Mayotte Thani Mohamed Soilihi, rap-

porteur coordonnateur, de Robert Laufoaulu, rapporteur et sénateur de Wallis-et-Futuna, ainsi que de Mathieu Darnaud, sénateur de l'Ardèche et Membre de la commission des lois constitutionnelles, boucle son séjour à Mayotte.

Sujet brûlant puisque des routes ont été bloquées, et une personne a même été séquestrée à Bouyouuni ce week-end, pour le seul motif de revendication de la terre.

C'est peu de dire que l'île attend beaucoup de cette mission. Mais sans s'être jusqu'à présent doté de moyens nécessaires à la résolution de ses problèmes. Pas d'Etablissement public foncier à même de régler les problèmes

d'indivision- il a été acté dans la loi de modernisation des Outre-mer la semaine dernière-, une Maison départementale du Foncier qui a été créée il y a deux ans, mais qui aurait besoin de compétences, notamment de juristes...

« On ne voit vraiment bien qu'avec ses pieds »

C'est donc une situation difficile qu'ont découvert nos quatre sénateurs : « je me demande comment on va s'en sortir ! », s'interroge même Robert Laufoaulu, s'étonnant de trouver plus compliqué qu'à Wallis et Futuna. Pour comprendre la difficulté, ils ont donc tenu à venir sur place, « parce qu'on ne voit vraiment bien qu'avec ses pieds », déclarait Mathieu Darnaud, encore interloqué de la forte confluence droit commun-droit local.

Une situation issue du flou du décret de 1911, qui rendait optionnelle la régularisation « des autochtones », tout en l'imposant pour les autres, les étrangers dépendants du droit commun. Ces derniers ont donc des titres officiels que ne possèdent pas les premiers, qui, depuis, ont eu des enfants, qui ont légué à leurs enfants, etc. Un problème d'indivision qui s'aggrave avec le temps et crée des tensions.

« L'Etat a conscience que les textes nationaux sont inadaptés ici »

Ils ont donc visité des communes où dominent des imbraglios de plusieurs types. Prenons l'exemple de la commune de Chiconi, révélatrice de la situation générale à Mayotte. Les espaces forestiers disparaissent

rapidement sous la pression démographique. « Près des trois quarts du territoire urbain sont édifiés sur des titres privés en indivision et sur le domaine public maritime », nous explique Ismaël Kordjee, directeur de la Maison départemental du Foncier.

Premier problème qui se pose à la délégation : qu'on l'appelle « zones des 50 pas du roi » ou « Zone des pas géométrique », c'est la même bande de 81,20m en partant de la mer, propriété de l'Etat. Que faire de ces villages entiers implantés sur la zone littorale ? Actuellement, l'occupant doit racheter son propre terrain à l'Etat, à un prix inférieur au marché, nous avaient indiqué les services fiscaux. « Quelque soit le problème, les solutions ne pourront être qu'originales, que du cousu-main pour Mayotte », commente le sénateur de l'Ardèche. La cession gracieuse n'a pas été évoquée, mais fait partie des possibles. Car tous les acteurs rencontrés sont d'accord pour trouver une solution convenable à tous, « l'Etat a bien conscience que les textes nationaux sont inadaptés ici. »

Mesures de rétorsion

Poursuivons sur notre commune de Chiconi. Son domaine privé communal, les réserves foncières par exemple, est occupé illégalement. « Il faut dans ce cas que la commune applique des mesures de rétorsion en urgence », indique Ismaël Kordjee. C'est ce qu'a fait la commune de Mamoudzou la semaine dernière en détruisant un banga occupé illégalement. Une situation qui entrave toute rentrée fiscale pour la commune. Si Chiconi est arrivée à se constituer un patrimoine public com-

munal, avec des infrastructures de voirie, elle n'en maîtrise pas le foncier, freinant donc tout investissement communal, et ses bâtiments sont construits sur des terrains privés en indivision. « Une terrain appartient à une soixantaine de propriétaire », indique-t-il. Ni la régularisation foncière, ni l'indivision n'ont été réglées.

« Manifestement, la population n'a pas été préparée à la départementalisation », constatent en cœur les sénateurs qui implorent de leur laisser le temps de murir des décisions qui seront déterminantes, « on ne sait pas encore sur quoi cela va déboucher sur le plan législatif », complété par Thani Mohamed Soilihi, « mais nous sommes condamnés à trouver une solution. » Ils appelaient néanmoins à la patience, « nous devons faire une synthèse de l'ensemble des Outre-mer visités. »

Mais ils ont déjà des pistes : « les maires, bien que proches de la population, ne se sentent pas capables de trancher sur ces conflits complexes. L'Établissement public foncier ne pourra pas tout gérer, il va donc falloir trouver un opérateur neutre qui prendra en charge l'indivision ». Ce pourrait être des géomètres experts par exemple.

Des pistes pour dénouer l'indivision, ils en ont : « sans être certains que cela soit accepté par les indivisaires, et, en cas de proposition budgétivore, par le gouvernement. Mais il pourra s'en saisir pour reprendre la main », confiait Thani Mohamed Soilihi, « en tout cas, tous les acteurs, publics ou privés, nous sommes tous responsables. »

Anne Perzo-Lafond

Aérien

Air Madagascar : un Canadien à la tête de la compagnie

Après des Français avec Air France et des Allemands avec Lufthansa, Air Madagascar place désormais son destin entre les mains d'un Canadien. Le conseil d'administration de la compagnie nationale malgache a confié la direction de la société à Gilles Filiatreault.

Il arrive avec une réputation de sauveur de compagnies en détresse, un profil qui semble en effet correspondre aux besoins de la compagnie nationale malgache. « Fort d'une vingtaine d'années d'expériences en redressement de compagnies aériennes, Gilles Filiatreault a également participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de business plan pour de nouvelles compagnies », souligne Air Madagascar dans un communiqué. « Je suis fort heureux de revenir dans la région. J'anticipe une collaboration collégiale avec tout le personnel d'Air Madagascar, car le succès n'est possible qu'avec la participation de tous. C'est un travail pour tous et par tous. Pour avoir une nouvelle altitude, il faut une nouvelle altitude », a indiqué le nouveau directeur général d'Air Madagascar.

Gilles Filiatreault prend les rênes d'une compagnie plus que jamais au bord du gouffre : grèves dures, problèmes d'appareils et liste noire européenne avec une compagnie engluée dans l'annexe B depuis 2009... les chantiers sont nombreux pour sortir Air Madagascar de sa zone de turbulence.

Politique

Présidence des Républicains: Mansour Kamardine lance sa campagne interne

Actuellement membre de la présidence collégiale de la fédération de Mayotte, Mansour Kamardine présente officiellement sa candidature et son staff pour l'élection interne du mois de janvier.

Il officiellement candidat et il a tenu a expliqué pourquoi. Mansour Kamardine, ancien maire et ancien député, veut faire bénéficier son parti de ses qualités d'orateur. Pour l'avocat, Les Républicains (LR) «sont devenus inaudibles» sur la scène politique locale. «Ce sont les limites de l'exercice de la collégialité», regrette-t-il alors qu'il partage les rennes du parti avec Soibahadine Ibrahim Ramadani, actuel président du conseil départemental et Abdourahamane Soilihi, sénateur, depuis 3 ans.

Les maîtres mots de sa campagne : rassembler et mobiliser dans l'unité. Pas question de taper ses les autres candidatures déclarées ou non, des «concurrents» et sûrement pas des «adversaires». Il ne faudra donc pas compter, assure-t-il, sur des petites phrases venant de son camp. «Je considère que l'adversaire, l'ennemi, c'est la division. Aujourd'hui, aucune section qui ne soient divisées», déplore le candidat. Sur l'exemple de Sada, dont la majorité municipale n'en finit pas de se déchirer, pas question pour le candidat de prendre position. Les deux parties

ne pourront être réunies que par le futur président qui aura toute la «légitimité» pour mettre un terme à ces divisions... comme toutes celles qui traversent d'autres majorités.

La candidat Kamardine veut tirer le niveau des cadres du parti et des élus vers le haut en mettant en place une politique de formation interne. Mais son grand objectif est l'élaboration d'un véritable programme. «Pour avoir un mouvement qui prenne toute sa place, il faut construire un projet, commun, partagé, élaboré par l'ensemble des militants», indique-t-il pour «donner une âme aux élus en exercice et aux futurs candidats sur les grands sujets qui intéressent Mayotte».

Un scrutin prévu le 31 janvier

Il s'agit donc tout autant de préparer les prochaines échéances électorales que de venir en appui de la majorité du conseil départemental. «Le conseil départemental ne peut réussir sa mission qu'avec un parti politique en soutien». Pour lui, Les Républicains doivent être les porteurs d'une «critique utile» dans son travail.

Et quand on parle d'échéances électorales, on pense évidemment aux sénatoriales... Mais il assure que les candidatures ne sont pas encore pour lui à l'ordre du jour. «Le travail sur le projet est un préalable si on veut partir d'un bon



Mansour Kamardine (au centre), entouré de son staff de campagne

pied et parler d'une seule voix».

«Nous sommes la seule organisation politique à avoir un semblant d'organisation structurée. Et nous aurons bientôt un projet avec les Mahorais au cœur», affirme-t-il. Cette conférence de presse permettait aussi à Mansour Kamardine de présenter son staff de campagne : Zainoudine Antoyissa, le maire de Chiconi comme président du comité de soutien, Ambdil Soumaila, directeur de campagne, Abdoul Kamardine, pour la logistique et l'organisation, Ben Ali Younousa, vice-président du comité de soutien et Patrick Dahalani, pour l'animation et les réseaux sociaux. Autre soutien, celui d'Armamie Abdoul Wassion, la conseillère départementale de Mamoudzou 1, qui avait pris place à ses côtés.

Le scrutin des Républicains de Mayotte est prévu le dimanche 31 janvier 2016. Si les modalités exactes du vote ne sont pas encore arrêtées, il est probable que 5 à 6 bureaux de vote seront mis en place dans le département pour un scrutin traditionnel, avec bulletins, isoloirs et urnes, et non un vote électronique. Le corps électoral sera arrêté au 10 décembre. Seuls les membres du parti à jour de leur cotisation à cette date pourront prendre part au vote. Au dernier pointage, le parti affirme rassembler près de 1.200 adhérents à Mayotte.

RR